



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND**

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée :

Que lors d'une séance ordinaire tenue le 2 mars 2026, les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Armand ont adopté la résolution suivante :

RÉSOLUTION 26-03-091 MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – BAIL 195 CHAMPLAIN

Que ce conseil accepte l'entente relative à la location du 195 Champlain à Saint-Armand entre la Municipalité de Saint-Armand et mesdames Louise Larrivée et Danielle Gauvreau pour un terme de trois ans à un montant de 250 \$ par mois la première année et de 300 \$ par mois les deuxième et troisième années.

Donné à Saint-Armand
ce 13 avril 2026

Marie-Hélène Croteau
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Hélène Croteau, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Armand, MRC de Brome-Missisquoi, certifie que j'ai publié l'avis public résolution 26-003-091 concernant le bail au 195 Champlain à mesdames Louise Larrivée et Danielle Gauvreau, conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 13 avril 2026 avant 17h, à chacun des endroits suivants :

- le site Internet de la Municipalité;
- le babillard au bureau municipal, situé au 414, chemin Luke à Saint-Armand;
- le babillard du centre communautaire situé au 444, chemin Bradley à Saint-Armand;
- le babillard du bureau de poste situé au 210 rue Philips à Saint-Armand.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.
En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Armand, ce 13 avril 2026

Marie-Hélène Croteau
Directrice générale, greffière-trésorière